

L'enfant dans la séparation aujourd'hui Rencontre les Mardis de la parentalité du 15 avril 2014

Bref historique :

Il y a un changement de modèles familiaux depuis 40 ans en France. En 2 caps : 1 dans les années 70 puis 90, avec l'avènement :

- de la contraception et de la procréation médicalement Assistée
- puis des différentes formes d'unions : union libre, mono parentale, recomposée.
- La promotion de l'individu et donc de l'enfant (en prendre soin et épanouissement de chacun)
- De nouvelles valeurs dans la famille : l'alliance entre parents où l'on passe du sacré et indéfectible à l'alliance amoureuse / sentiments.

Comment rester parent au-delà du couple et de sa séparation ?

Entre 1996 et 2002 : 120 000 divorces par an. Un couple sur 2 en ville et 1 sur 3 en Province. La moitié par consentement mutuel. Les couples divorcent 5 ans en moyenne après le mariage

136000 enfants concernés par le divorce en 2007. L'âge médian des enfants entre 5 et 9 ans.

La rupture n'est pas indolore mais surmontable, courage !

Un nouveau Père depuis 20 ans : Depuis 10 ans un père au quotidien. Important pour les enfants dans leur construction autant pour les filles que pour les garçons.

Avant la séparation les non dits peuvent générer de l'inquiétude, de l'anxiété.

Il y a un retentissement émotionnel lors de la séparation:

- vers 3 ans : régression, irritabilité (troubles du sommeil, humeur)
- vers 5/6 ans : agressivité et anxiété
- 7/8 ans : tristesse, refus de la rupture + peur de l'abandon du père
- 9/10 ans : angoisse, colère + troubles psychosomatiques
- adolescent : perte, trahison, honte, conflit de loyauté, problème sur la sexualité (projection sur le Couple)

Cependant les études montrent que :

- 5 ans après une séparation il y a un apaisement général. Ceux qui n'ont pas eu les symptômes à la séparation peuvent les avoir après.
- 10 ans après, une normalisation est faite mais une nostalgie de vouloir un foyer uni.

Souvent lors des séparations un jugement est rendu dans l'intérêt supérieur de l'enfant :

Qu'est-ce que l'intérêt supérieur de l'enfant ? Il est variable (géographique, milieu, âge, etc...)

Il y a surtout nécessité de laisser l'enfant à sa place d'enfant et d'avoir des parents responsables malgré la colère ou la douleur.

Respect des enfants dans l'annonce de la séparation - RASSURER –

Prendre au sérieux les enfants : le dire aux enfants à 2 parents, arriver à parler comme parent et non comme conjoint.

Le lien parental est inoxydable. Ce n'est pas la faute de l'enfant, le rappeler. A cet âge l'enfant est souvent égocentrique.

Le soutien à la parentalité doit exister mais sans infantiliser le parent, sans être complaisant et avec une fermeté bienveillante.

Les grands parents gardent une position de force dans la séparation.

Le travail du parent équivaut en partie à faire le ménage de sa colère et douleur.

Permettre à l'adulte de se ressaisir de la parentalité : se recentrer sur l'enfant et non le conflit.

Ramener cette responsabilité d'avoir eu des enfants ensemble et que cela a été choisi : la base.

Au Québec, il y a une médiation pragmatique centrer sur l'enfant : qui fait les devoirs, les courses, qui va chercher à l'école, etc...

Dire le Nous au lieu du Je. La séparation est moins stigmatisée qu'avant.

L'annonce doit être annoncée dans le respect à l'ensemble de la famille.

- reconnaître les signes de souffrance de l'enfant : dépression, pertes nombreuses, douleurs culpabilité...

L'enfant peut avoir peur de se perdre lui. Bouleversement identitaire. Autoriser l'enfant à dire ses peurs : ses piliers s'effondrent lors d'une rupture.

- accepter le temps du réaménagement (2 ans en moyenne chez l'enfant)

- accepter les changements de l'enfant : ne pas parentaliser l'enfant

- maintenir le plus possible les liens : parents, amis, activités, objets , sinon on enlève une partie de l'enfant (ex le doudou)